

Se former aux techniques de l'entretien professionnel M1: "Fixation des objectifs/indicateurs et critères d'évaluation de la valeur professionnelle"

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs. Les personnes en position d'encadrement sont particulièrement touchées par cette réforme : elles doivent en comprendre les enjeux, s'approprier les nouvelles modalités pour faire des entretiens professionnels un moment fort institutionnel tant pour les agents, que pour l'encadrement et l'établissement. Pour ce faire, elles doivent se doter de nouveaux outils (ex. fiches de postes, compte-rendu...), prévoir davantage de temps pour réaliser au mieux l'entretien professionnel, apporter une attention particulière aux conditions de l'entretien et à la fixation d'objectifs.

Objectifs

- Consolider ses savoirs.
- Développer ses compétences
- Acquérir les techniques spécifiques liées à la conduite d'un entretien professionnel
- Savoir instaurer un climat de confiance, gérer les émotions, éviter les dérives
- S'entraîner entre pairs via des jeux de rôles

Renseignements complémentaires

FORMATION EN DISTANCIEL MERCI DE PRECISER L'ADRESSE EMAIL DU STAGIAIRE LORS DE L'INSCRIPTION

Programme

La fixation d'objectifs individuels et collectifs

- Sur quoi les fixer ?
- Nature possible des objectifs

La mise en œuvre des techniques de fixation et de négociation

- Repérage de ce qu'est un objectif ?
- Formulation d'un objectif
- Caractéristiques SMART
- Comment négocier sur un objectif ?
- Donner du sens à l'objectif

La définition et formulation d'indicateurs associés

Les critères d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus

Exercice

2024

Code de formation

22AFR

Nature

AFR

Organisé par

PRISMA

Durée

3 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Le 25 mars 2024

DATE : 25/03/2024 MATIN- CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 01/01/2024

FORMATION EN DISTANCIEL MERCI DE PRECISER L'ADRESSE EMAIL DU STAGIAIRE LORS DE L'INSCRIPTION